





# On n'y laissera pas des plumes

Avec la CLAF : Solidarité contre les violences fascistes !

*L'attaque de la librairie « La Plume noire » de la CGA lyonnaise le 19 novembre 2016 s'ajoute aux déjà trop nombreuses agressions fascistes dirigées contre des locaux anarchistes, libertaires et anarchosindicalistes. Rappelons-nous l'agression du GUD contre le local de la CNT de Metz en mars 2015, puis celle de la librairie l'Autodidacte, de la Fédération Anarchiste à Besançon, qui subit l'assaut de nervis fascistes, dans la nuit du 17 au 18 octobre 2015.*

*Nous avons alors indiqué que « les lieux de culture populaire alternative, combative et libertaire, sont des cibles toutes désignées pour les groupuscules fascistes qui n'ont de cesse de s'en prendre à la culture et aux espaces de liberté. »*

*Le 12 novembre dernier, à Lille, des syndicalistes étudiant-es et lycéen-ne-s (UNEF et UNL) et des militant-es de la jeunesse communiste (MJCF et UEC)*

*qui fêtaient l'anniversaire de l'un des leurs dans un bar du centre-ville ont été agressé-es par des militants d'extrême droite.*

*La CLAF, Campagne libertaire antifasciste qui regroupe les militant-es de la CNT, d'Alternative Libertaire, de la Fédération Anarchiste, de la Coordination des Groupes Anarchistes et d'Organisation Anarchiste, relaie l'appel à la solidarité des camarades lyonnais-es qui viennent de subir cette lâche agression, afin de leur permettre de retaper leur local et de poursuivre leurs activités militantes.*

*Pour les soutenir, une adresse a été créée : soutienplumenoire@riseup.net*

*Au-delà de la solidarité militante évidente, pour barrer la route au fascisme, la CLAF appelle à intensifier le combat pour créer aujourd'hui les conditions d'une riposte d'ampleur à caractère social et de classe, permettant de désigner les véritables responsables de la situation de crise actuelle : le système capitaliste et l'État. ●*

*Claf, 26 novembre 2016.*

**Directrice de la publication**  
Marie-Pierre Aiello  
CPPAP N° 0618S06521 TGI N° 97/93  
**Rédaction**  
combat-sindicaliste@cnt-f.org  
CS c/o CNT Stics 13  
c/o 1 000 Bâbords  
61, rue Consolat 13001 Marseille  
**Administration**  
cs-administration@cnt-f.org  
CS c/o CNT 33, rue des Vignoles  
75020 Paris  
**Abonnements**  
cs-administration@cnt-f.org  
Voir le coupon dans votre journal  
Impression sur papier certifié PEFC  
**Imprimerie Étoile**  
Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Le Combat syndicaliste sort en début de mois. Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou.tes !





# ESA : la CNT gagne le premier round !

À l'École spéciale d'architecture, une direction de choc face à un syndicat de combat.

Plus d'un an et demi que les cénétiistes de l'ESA, École spéciale d'architecture, luttent avec leurs camarades du syndicat pour retrouver leur boulot après la vague de licenciements.

Le 9 avril 2015, prétextant des difficultés économiques, la direction de l'ESA tente, avec l'aide de l'extrême droite radicale, de se débarrasser de l'ensemble de la section CNT. Après plusieurs rassemblements initiés par la CNT et de nombreux diffés de tracts devant l'ESA, la lutte a pris une tournure plus juridique.

Les cinq membres de la section étaient candidats aux élections professionnelles. L'employeur tente d'en licencier quatre, tout en considérant que seuls trois d'entre eux avaient le statut de salariés protégés, mais l'inspection du travail refuse les licenciements pour discrimination syndicale. La direction n'a pourtant pas rétabli les salarié-es à leur poste. Elle les a mis en dispense d'activité, tout en contestant la décision de l'inspection, auprès du ministère du travail qui a tout autant refusé le licenciement en récusant le motif économique avancé par l'ESA. Prétextant que la candidature du quatrième camarade n'était pas recevable, l'ESA l'a licencié pour le même motif économique fallacieux malgré ses 20 ans d'ancienneté. Son affaire attend le délibéré des prud'hommes.

## ■ CNT : 1 / ESA : 0

Malgré les deux refus de l'administration, la direction de l'ESA a lancé



en juillet 2016 une seconde vague de licenciements de cénétiistes, virant une camarade en prétextant une soi-disant faute. Et deux autres en utilisant la fin de leur protection administrative : ils ont aussitôt lancé un référé aux prud'hommes pour obtenir leur réintégration. Après une première audience menant à un départage, la décision tombe, annulant leurs licenciements et reconnaissant

la discrimination syndicale. Le juge condamne l'ESA à payer une partie des frais de justice engagés par les salarié-es, à indemniser la CNT et les salarié-es syndiqué-es.

## ■ La lutte continue

Si l'ESA a annoncé qu'elle fera appel, on peut déjà se réjouir : cette reconnaissance de la discrimination syndicale devrait rejaillir sur l'ensemble des cénétiistes victimes de licenciements abusifs. Et la lutte continue pour nos deux camarades licencié-es en attente de jugement. Notre mobilisation à leurs côtés contribuera également à leur prochaine victoire.

De plus, la réintégration des deux syndiqué-es permettra de reprendre la lutte à l'intérieur de l'ESA, aux côtés du RSS, pour défendre les intérêts de l'ensemble des salarié-es, et promouvoir collectivement notre projet politique d'autogestion pédagogique et institutionnelle pour l'ESA.

## ■ Une victoire collective

Un grand merci à tout-es nos camarades de la CNT qui nous ont permis de toujours nous battre dans la sérénité et de tenir dans l'adversité, grâce à une mobilisation combative mais aussi festive, en prenant le temps de la concertation collective afin d'établir les différentes stratégies syndicales pour la confrontation dans la rue et au tribunal. ●



# Thales joue la défense à outrance

Chez ce fournisseur des chasseurs Rafale, l'antisindicalisme est un sport de combat.

**A** charnement et répression syndicale chez Thales Microelectronics (TMI) à Etrelles (Ille-et-Vilaine)\*. Antony, est RSS de la section CNT après avoir été délégué syndical et secrétaire du CHSCT, passe en correctionnelle le 13 décembre à Rennes. Il est parallèlement en instance de licenciement, si la direction du travail acceptait ce qui a tout l'air de doubles représailles.

## Tes ennuis commencent en mai 2015. C'est quoi le prétexte ?

**Anthony :** Le début ? Difficile d'oublier qu'en 2009, une des cadres de l'entreprise se suicide, ce qui a depuis été reconnu comme accident du travail par le tribunal des affaires sociales. J'avais assisté la famille. J'étais alors secrétaire du CHSCT et j'avais signé l'alerte, provoqué la tenue d'un CHS extraordinaire. Mais la procédure n'est pas finie. Nouveau procès en février 2017 : si la «faute inexcusable» de l'entreprise est reconnue, les indemnités, bien supérieures à ce que verse la CPAM, seront à la charge de l'entreprise... Dans ce procès, les conclusions de Thalès critiquent mon attestation... Ça peut les arranger de me décrédibiliser...

## Et ça a un lien avec la garde à vue de 2015 ?

Rien n'est établi mais le calendrier tombe à pic pour Thales, qui m'a déjà intenté deux procès pour prétendue non représentativité du

syndicat en 2003 et 2011, procès que la CNT a gagné à chaque fois. Mais sinon, ce qui s'est passé en octobre novembre 2014, c'est un courrier reçu aux domiciles de salariés de la boîte, listant des noms et les niveaux de salaires. Sur 400 personnes dans l'effectif, 107 l'auraient reçu, selon la direction. Les élus du CE, on a été convoqués pour explications, puis tout a paru se tasser. Début 2015 pour les négociations annuelles obligatoires, j'utilise un tableau qui reprend les salaires diffusés, mais sans les noms. Ça permet d'avoir la masse salariale pour négocier. Apparemment (je l'ai vu dans le dossier judiciaire bien après), la pièce jointe d'un mail a été transmise par un élu CFTEC à la direction, qui a porté plainte. Les gendarmes ont perquisitionné chez moi et le local syndical de l'entreprise, que le patron leur a ouvert, alors que j'étais menotté. Depuis ce jour là, le PC portable attribué à la section CNT a disparu.

## Que donne la perquisition ?

Lors de la garde à vue, mon poste de travail, le local de la section CNT, les locaux du CE, mon véhicule et mon domicile ont été perquisitionnés. Les gendarmes saisissent mon ordi personnel, mon téléphone personnel et ses deux cartes SIM (l'une attribuée par l'employeur pour l'activité syndicale chez TMI, l'autre pour le syndicat local), le tout utilisé dans le cadre de mes mandats. Dix-huit mois après cette garde à vue, aucun de mes objets, aucun de mes fichiers ne m'a été rendu. Ils ont par ailleurs pompé l'intégralité de ma messagerie professionnelle et les données de l'ordi de mon poste de travail.

## Quelles suites sont données ?

Le 14 janvier 2016, on me convoque à un soi disant entretien dans la boîte. C'est un piège. Commence une nouvelle garde à vue. La

première fois, j'ai refusé de donner l'identité des collègues qui m'ont transmis les copies des courriers avec les salaires. Cette fois, je n'ai plus rien dit.

## Qu'est-ce qu'ils ont trouvé pour t'emmener en correctionnelle ?

Sur mon téléphone il y a des enregistrements sonores de réunions du CE de 2013, à l'époque où c'était très tendu et où les compte-rendus ne retranscrivaient pas les interventions de la CGT et de la CNT. On était menacés, les ordres du jour n'étaient pas respectés. Ces enregistrements faits avec le dictaphone de mon téléphone portable n'ont pas été diffusés, mais l'accusation retient une infraction liée à la seule captation, même sans usage, de ces enregistrements. Il y a aussi des photos du directeur en réunion de CE. La première convocation chez les gendarmes, mon mp3 était en marche. Deux gendarmes se sont ajoutés à la plainte pour ces enregistrements sans leur consentement.

## Mais c'est quoi leur préjudice ? Le directeur est en dépression, la carrière des gendarmes ruinée ?

La simple captation suffit, paraît-il.

## Et sur quoi s'appuie la procédure de licenciement ?

Le 14 novembre, j'ai été convoqué à un entretien préalable au licenciement. On me reproche d'avoir utilisé pour les NAO les données







de salaires transmises aux salariés ; d'avoir détenu un fichier avec des adresses personnelles de salariés, pourtant autorisé par le code électoral; de ne pas avoir signalé la disparition de l'ordi attribué à la section syndicale par la boîte, disparition constatée lors de la perquisition où est présent le patron, avec les gendarmes et moi. Dernier motif, un

tract CNT du 4 novembre dernier notant que l'entreprise n'a pas porté plainte à propos des courriers livrant les indications de salaires. Ça aurait créé des remous... alors que TMI indique avoir porté plainte. ●

\* L'entreprise produit des modules et cartes électroniques pour « environnements sévères », hautes températures, vibrations, radiations, notamment pour l'avion Rafale de Dassault.

## Sans autre forme de procès

Pour Thales, la meilleure défense, c'est l'attaque.

À l'audience du 13 décembre dernier, la présidente du tribunal a orienté ses questions uniquement à charge, interrompant Anthony après chaque début de phrase, lui reprochant (comme le proc) son silence en garde à vue qui est pourtant un droit, rappelé au début de la garde à vue. « C'est quand même paradoxal dit Anthony que l'exercice d'un droit puisse être préjudiciable. J'ai aussi expliqué que j'avais préféré me taire sur les conseils de la CNT. La présidente m'a dit que la confédération devait revoir ses conseils. La confédération existe depuis 70 ans, l'anarcho-syndicalisme et le syndicalisme révolutionnaire depuis l'origine du syndicalisme, comment pourrais-je sur ma seule expérience remettre en cause l'enseignement de tant d'années de lutte ? ».

Juste avant l'audience, 13 cadres de la boîte dont six n'avaient pas por-

té plainte ont mandaté un avocat pour se porter parties civiles. L'avocat d'Anthony a demandé le rejet de leurs demandes, seules les personnes inscrites sur la «prévention» (le doc qui rassemble des faits et les victimes) pouvant se porter parties civiles.

Admettant qu'il n'y a pas de preuve mais un faisceau d'indices qui prouveraient une culpabilité, le proc a requis 3 mois avec sursis (compte tenu d'un casier judiciaire vierge), et 2000 euros d'amende ferme. Le patron demande l'euro symbolique, les cadres aussi mais réclament le paiement de leurs frais de justice (13 x 150 euros). Si on cumule les autres demandes (400 euros et 500 euros pour les gendarmes) et l'amende réclamée, on monterait, si le juge les accorde, à 4864 euros. Jugement rendu le 12 janvier 2017. ●

### Des sous, des sous, des soutiens

Toujours bon pour le moral, des apports financiers de solidarité provenant des syndicats de toute la France ont commencé à arriver à l'Etprec 35 et à l'UL de Rennes qui adressent des remerciements chaleureux aux camarades pour ce soutien moral et financier.

Les chèques peuvent être envoyés à l'ordre du syndicat :

**CNT-Etprec 35, BP 30423 35004 Rennes cedex**, ou sur le compte **CNT Etprec IBAN FR 8620041010130608184 S 03495 Code BIC : PSS TFRPPREN La Banque postale Rennes**, avec la mention « Solidarité Anthony ».

## Implantation les yeux !

Nouvelles sections un peu partout.

**C'**est l'époque des naissances. Plusieurs sections syndicales viennent de se déclarer dans toute la France. Bienvenue au club !

■ **Mécanique** En Picardie, une section syndicale CNT a été déclarée par la fédération CNT Métallurgie au sein de Somepic Technologie, une entreprise de mécanique de précision située à Bouzincourt près d'Albert (80).

■ **Transports en commun** En Moselle, une section s'est créée au sein de la société de transports publics Tamm (Transports de l'Agglomération de Metz Métropole), société qui compte 501 salariés dont 400 chauffeurs.

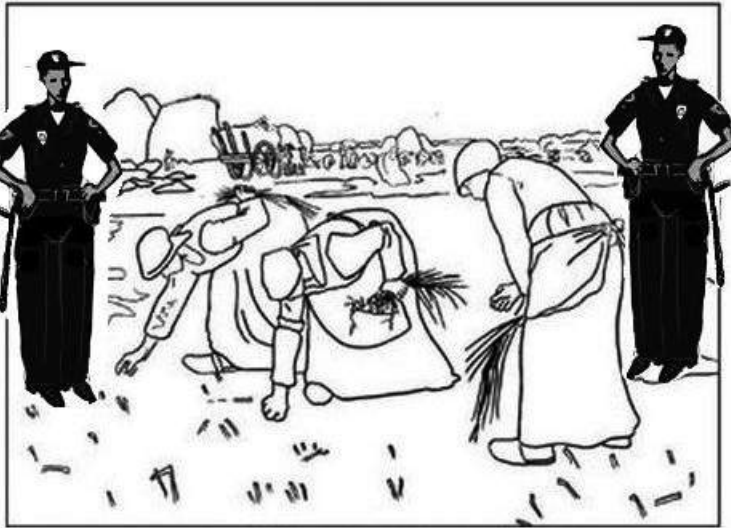
■ **Colis** Dans le département du Nord, une section CNT est née au sein de la société de transport de colis et de fret France Express à Lesquin dans la banlieue lilloise.

■ **Enfance** En région Auvergne-Rhône-Alpes, une section CNT s'est créée au sein de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence du Rhône. Association loi 1901 regroupant 800 salariés dans le secteur sanitaire et social, du handicap, de la prévention spécialisée, la protection de l'enfance, et l'accompagnement de SDF.

■ **Protection judiciaire enfance** Nouvelle section syndicale au sein de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) de l'ensemble des structures de la région du Languedoc-Roussillon. Pour le moment, les camarades travaillant au sein de l'établissement de Nîmes se rattachent à l'ETPIC 30. ●

# De la poubelle au tribunal

Malgré la jurisprudence, les hypermarchés criminalisent toujours la récupération des rebuts de la surconsommation.



**N**ée lors du mouvement contre la loi El Khomri, l'assemblée de lutte interprofessionnelle de Nantes, à laquelle participent des cénétistes, dénonce la criminalisation du glanage et la politique répressive des hypermarchés.

## ■ Auchan : qui sont les voleurs ?

Ces derniers mois, l'hypermarché Auchan de Saint-Herblain mène une politique honteuse en réprimant et poursuivant toute personne qui ose venir fouiller ses poubelles ! Tant pis pour cette population précaire et paupérisée qui tente d'améliorer son quotidien en récupérant ce qu'elle peut dans les déchets de divers magasins. Cette pratique, courante, n'est rien d'autre que de la survie, elle n'atteint en rien le business des hypers et participe même de la lutte contre le gaspillage. Mais voilà, la direction d'Auchan ne veut rien savoir : les pauvres peuvent crever, les poubelles seront bien gardées ! Vigiles à l'appui, voilà qu'on appelle la police pour embarquer les affamé-es et tenter de les poursuivre pour vol, oui pour vol ! Et histoire d'en rajouter

une couche, on fait embarquer leurs véhicules par la fourrière. Seulement, le « vol de poubelles » n'est pas un délit existant, les oppresseurs sont bien embêtés. Qu'à cela ne tienne, à coups de « bande organisée » ou de « violation de propriété privée », on trou-

vera bien à requalifier l'acte pour pouvoir poursuivre et condamner les empêcheurs de jeter en ordre et de se débarrasser des surplus non vendables.

Cette affaire n'est pas isolée : dans le même département le Super U de Carquefou, a fait condamner en 2001, un homme à 200 euros d'amende, et le supermarché de Ligné, même année, a fait condamner un glaneur à 105 h de TIG (Travaux d'Intérêts Généraux) et à trois mois de prison avec sursis. Les poursuites contre des « récupéreurs-euses » se multiplient partout. Avec le système de récidive, ça pourrait même conduire à la prison ferme.

## ■ Les rois de la gondole

Quand on sait que la famille Mulliez, qui contrôle non seulement le groupe Auchan, mais aussi Décathlon, Leroy-Merlin, Kiabi, Norauto, est une des premières fortunes de France, comment peut-on encore s'offusquer de quelques poubelles fouillées ? Plusieurs propriétés de cette famille ont été récemment perquisitionnées en France, en Belgique, au Luxembourg pour fraude

fiscale et blanchiment de fraude fiscale. Peut-être devrions-nous revoir notre définition du mot « voleur »...

Sachant qu'un tiers de la production mondiale de nourriture est jeté chaque année, essentiellement dans les pays du Nord, et que plus de huit millions de personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté en France (chiffre 2014), nous nous devons de repenser nos modes de consommation. De nombreuses alternatives existent et se développent, systèmes de circuits courts qui permettent une consommation et production locales (AMAP), autoproduction (jardins partagés, autogérés), échanges (système d'échange local SEL, troc), groupements d'achats (GASE). Et bien sûr, la récup' (« freegan ») qui permet de se nourrir gratuitement d'aliments issus des déchets de notre société de surconsommation.

## ■ Poursuivi-es à l'extérieur

On en a assez de la criminalisation de la pauvreté. Assez de subir les politiques oppressives de supermarchés arnaqueurs et exploiters. Assez de la société de surconsommation et de gaspillage quand des millions de personnes meurent de faim chaque année. Assez des mensonges et du cynisme de ces directeurs, dirigeants et actionnaires aux comptes en banque pleins à craquer. Pour tout cela et plus encore, nous exprimons notre solidarité totale à toutes les personnes poursuivies par Auchan St Herblain et appelons chacun-e à le sanctionner de la façon qu'il/elle trouvera la plus opportune. La récup' de poubelles ne doit pas être un délit, partageons les ressources et les richesses, solidarité ! Face à une direction oppressive, résistons !

## ■ Exploité-es à l'intérieur

Si nous sommes indigné-es par la politique répressive dont fait preuve

Qui a tué Rémi Fraise ?



## On ne vole pas un rebut

**Selon la nouvelle jurisprudence, la récupération d'inventaires de bouffe n'est plus un vol.**

Désormais, c'est la jurisprudence. Depuis l'arrêt du 15 décembre 2015 de la Cour de cassation\*.

Invoquant notamment l'article 1er de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, selon lequel « la dignité humaine est inviolable ; elle doit être respectée et protégée », le pourvoi en cassation notait que « que celui qui jette dans une poubelle des denrées alimentaires en vue de leur destruction ne peut légalement reprocher à autrui de s'en être emparé pour se nourrir ; que la protection conférée au droit de propriété par la condamnation de [la salariée de la supérette] pour avoir récupéré des denrées alimentaires retirées de la vente et mises à la poubelle porte une atteinte disproportionnée au

droit à la vie des personnes et à la dignité humaine ».

La justice doit désormais considérer que des bananes, du jambon à date périmée, des pizzas hors délai de vente et mises à la benne, et toutes denrées alimentaires impropres à la commercialisation, retirées de la vente et déposées à la poubelle en vue de leur destruction, ne sont plus des propriétés du magasin, l'entreprise ayant clairement manifesté son intention de les abandonner. De ce fait, le vol, cette « soustraction frauduleuse de la chose d'autrui » selon le code pénal, n'est pas constitué en droit.

Quant à la requalification en infraction de « violation de domicile », elle a posé problème à des tribunaux, l'arrière cour à ciel ouvert d'un supermarché où personne « ne peut se dire chez lui », passant difficilement pour un domicile en bonne et due forme. ●

\* Cour de cassation, chambre criminelle, mardi 15 décembre 2015, N° de pourvoi : 14-84906.

Auchan envers les fouilleurs-euses de poubelles, nous le sommes aussi des pratiques, bien plus banales d'exploitation et de pressions sur les employé-es de la grande distribution, auquel-les nous communiquons également tout notre soutien et notre solidarité. Précarité des postes et faibles salaires sont la

norme : vidéosurveillance, horaires décalés, turnover et mise en concurrence, empêchent bien souvent les salarié-es de se rencontrer et de s'organiser. Pourtant il y a beaucoup à dire sur la pénibilité de tous ces emplois si souvent dévalorisés, le stress qu'ils induisent, sur la pression de la hiérarchie, les répercussions sur la

vie extra-professionnelle, etc.

Employé-es d'Auchan, de Mulliez ou autre, ne restez pas isolé-s face à vos patron-nes, osez vous organiser, n'hésitez pas à prendre contact avec nos assemblées de lutte interprofessionnelle. ●

## Précarisé-es de tout le pays...

**Mobilisation dans le Gard contre la précarité et le contrôle social.**

**L**e 3 décembre à Nîmes, 70 personnes\* ont manifesté contre le chômage et la précarité, en résonance avec la manif nationale à Paris. Nous en étions.

Localement, cette manifestation et le travail militant dans les quartiers, devant les antennes de Pôle emploi, prennent tout leur sens, le Gard affichant plus de 15% de chômage (un des taux plus élevés de France) et des quartiers populaires à Nîmes ou à La Grande-Combe, par exemple, où le chômage des moins de 25 ans atteint 54%. Selon les derniers chiffres de l'Insee, 30% de la population nîmoise et alésienne vit sous le seuil de pauvreté.

Cette mobilisation a rappelé les conséquences dramatiques de la loi Travail, qui va précariser encore un

peu plus l'ensemble de la population, faciliter les licenciements économiques, les temps partiels imposés, instaurer du compte personnel d'activité, réformer la médecine du travail, etc. Nous avons aussi dénoncé le mécanisme du contrôle des chômeur-euses par Pôle emploi en s'opposant clairement aux dernières mesures patronales et gouvernementales d'indemnisation du chômage, droit rechargeable, etc.

La CNT entend continuer ce travail d'information et de dynamique sociale. A l'heure où le patronat remet en cause l'ensemble des minima sociaux, nous revendiquons l'instauration d'une véritable sécurité sociale financée par le salaire socialisé ! Leur volonté première est de remettre en cause l'ensemble du système d'indemnisation des



chômeur-euses. La « protection sociale » répond de plus en plus à une logique gestionnaire, à l'opposé de son objectif initial d'éradiquer l'exclusion et assurer un salaire à tou-t'es ! Aujourd'hui le seul critère est l'équilibre du système, et ses gestionnaires se réjouissent quand des travailleur-euses en sont exclu-es, limitant ainsi les dépenses ! ●

CNT 30

\* à l'appel de la CNT, Solidaires, CGA, AL, UL CGT, NPA, JC, Nuit debout et le CFAM, Collectif féministe d'actions et de mobilisation.



# Yekbûnî fait la force

L'union avec la communauté kurde à Marseille construit la solidarité internationale.

Sur les 200 000 Kurdes en France, Marseille et ses environs accueillent une importante communauté. Depuis des années la communauté kurde se mobilise, s'organise, gagne en visibilité. En 2015 et 2016, plusieurs centaines d'actions ont eu lieu : stands, campements, diffusion de tracts, manifs, quasi hebdomadaires ces derniers temps, voire plusieurs actions dans la même semaine.

Suite aux massacres depuis l'été 2015 par l'État turc, plusieurs personnes (CNT 13, orgas politiques, individu-es) se sont organisées directement avec la communauté kurde, créant le collectif « Marseille Solidarité Kurdistan » (MSK) qui dès sa création a appelé à manifester aux côtés de la communauté kurde le 30 janvier 2015. Une première. Rassemblement autorisé mais le préfet avait interdit la manif, qui a cependant réussi à rejoindre la manif contre l'État d'urgence organisée le même jour, plus au sud, vers le port avec les slogans « Etat d'urgence/ Couvre-feux : Ni ici en France, ni là-bas en Turquie ! Solidarité Internationale ! ». La jonction est accueillie par des applaudissements.

En février, le collectif MSK et les camarades de la communauté kurde marseillaise font le déplacement à Strasbourg pour la manif européenne, qui mobilise quelque 25 000 personnes.

## ■ Tisser des liens, échanger les savoirs

Depuis janvier 2016, le dimanche après-midi, des cours de soutien scolaire de la maternelle au collège sont donnés aux jeunes kurdes de 4 à 14 ans. En échange, des cours pour apprendre le kurde seront bientôt proposés.

## ■ Newroz 2016 à La Plaine

Le nouvel an kurde s'est co-organisé entre la communauté kurde et le collectif, le 20 mars dernier à Marseille. Pour les kurdes, cette fête politique et culturelle représente le renouveau, la résistance, la lutte contre le pouvoir et l'oppression.

La préfecture bloque le projet initial de fêter le Newroz sur la place

tif. Les cours de soutien scolaire ont repris en novembre.

En perspective, des projections, des soirées de soutien, afin d'améliorer la communication entre la communauté kurde et les groupes solidaires de leur lutte.

Le 5 novembre, une manif appelée par le Centre Démocratique de



de La Plaine, mais le feu du Newroz y a quand même bien brûlé, avant de rejoindre la Canebière, lieu de rassemblement imposé par la préfecture, et finir sur le Vieux-Port où la flamme et les danses du Newroz ont battu leur plein.

## ■ Mouvement social et devenir du collectif MSK

Les actions et le soutien scolaire ont continué jusqu'en juin 2016, en parallèle du mouvement contre la loi Travail et son monde, affectant petit à petit la dynamique du collec-

la Communauté Kurde a enchaîné après une manif en solidarité avec les migrant-es devant la préfecture (contre un rassemblement appelé par le maire FN des 13e et 14e arrondissements).

La solidarité avec la lutte du peuple kurde est plus que jamais importante, contre le régime fasciste et les massacres de l'État turc d'Erdogan et contre Daesh.

Vive la solidarité entre les peuples en lutte ! ●

Pat CNT 13



Tout bloquer  
devient vital,  
grève générale !



## La Conquête du Pain, saison 2

La boulangerie coopérative autogérée de Montreuil se relance.

**D**epuis le début en 2010, les fondateurs et sociétaires ont porté l'investissement : financier, savoir-faire, temps de travail. Portée par un travail collectif plus large La Conquête du Pain s'est avéré un projet politique et social économiquement viable en revendiquant l'autogestion.

En 2015, des coopérateurs (salariés ou non) ont indiqué leur souhait de partir. La boulangerie a traversé des conflits, les départs de 7 salariés, des arrivées aussi, jusqu'à la triste décision de vendre la boulangerie. Puis une pétition, des discussions avec les habitants du quartier et des Amapiens ont permis à une nouvelle équipe de se stabiliser, motivée à continuer, souhaitant que des fondateurs participent à la transmission et aussi intégrer les « anciens » dans la continuité du projet. Nous allons améliorer nos conditions de travail en transformant la boulangerie, et faire évoluer notre autogestion pour répondre aux carences vécues de l'organisation collective.

Si on y vend du bon pain, cette boulangerie est aussi un véritable espace de vie et d'échanges, reconnu, bien implanté dans le quartier (fêtes, ateliers cuisine, expositions, rencontres...). On y expérimente collectivement un outil de production servant une autre vision du monde (soutien à des collectifs militants,



# La Conquête du Pain



Boulangerie autogérée - Montreuil

syndicats, organisations politiques, luttes).

Nous devons solder les dernières dettes, finir d'acheter les machines qui manquent, rendre la boutique (où n'avons pas fait de gros travaux depuis 2011) plus avenante et fonctionnelle.

Nous voudrions ouvrir dans le quartier ou à Montreuil un fournil de plain-pied pour voir la lumière du jour se lever sur vos pains préférés. Un lieu de production hyper fonctionnel qui permettrait de livrer des écoles, lycées, magasins Biocoops, épiceries solidaires en demande, d'autres Amaps en attente. Nous y voyons déjà plein d'ateliers et formations, initiations à la boulangerie, portes ouvertes autour du pain... Un lieu pour des ateliers culinaires tant souhaités par les assos, initiatives et manifestations du quartier, ou plus large.

Nous sommes entourés de gens compétents (expert comptable, cabinet conseil pour coopératives), mais nous avons besoin de vous, dans toute votre diversité, vos réseaux, conseils, compétences spécifiques, argent.

La boulangerie n'est plus à vendre. Nous ne lâche-

rons pas l'affaire. Nous avons besoin de vos soutiens. Un appel à don est ouvert, dans un premier temps autour de 35 000 euros pour acquérir une nouvelle chambre de pousse pour des croissants parfaits chaque jour ; rafraîchir la boutique et la salle de production dans

l'arrière-boutique. ●

*Les salariés de La Conquête du Pain.*

Pour nous soutenir dans cette nouvelle étape, chèques à l'ordre de « La Conquête du Pain » à adresser à La Conquête du Pain, 47, rue de la Beaune, 93100 Montreuil.



# Injurier son taulier

Une récente décision de la Cour de cassation en faveur du salarié.

**D**e l'énervernement dans l'air. Après avoir injurié son patron, un-e salarié-e se fait virer. Retenir une faute, la sanctionner par un licenciement, est-ce que ça tient devant les tribunaux ? Pas forcément, dit ce récent arrêt de la Cour de cassation (Cass soc. n° 15-16.213, 13 juillet 2016). Le cas tranché par la cour de cass concerne une prise de bec entre un journaliste de L'Union de Reims, et le directeur qui critique ses derniers articles. Le salarié traite deux fois son supérieur hiérarchique de « connard ! », avant, selon les motifs de la lettre de licenciement, de « s'être ensuite avancé vers lui de façon menaçante en montrant les poings et en criant : « Faites attention car je peux être méchant » [en le vouvoyant, quand même]. Menace et poings serrés ne seront pas retenus par les juges, faute de preuves. Une mise à pied conservatoire a précédé un licenciement pour faute grave en juin 2012. Débouté devant les prud'hommes, le salarié gagne



en appel : le licenciement est jugé abusif. La Cour de cass a suivi cette décision, les termes employés par le salarié tenant compte, pour les ma-

gistrats, du contexte, et ne justifiant ni faute grave ni cause réelle et sérieuse de licenciement.

La jurisprudence avait déjà retenu qu'un contexte de relations professionnelles dégradées « ayant abouti à un état d'exaspération et de fragilité psychologique du salarié » excuse une agression verbale envers l'employeur (Cass soc. 17 juin 2009, n° 08-41.663).

Jusqu'ici l'ancienneté et un « casier » disciplinaire vierge des salarié-es plaidaient pour leur cas. Une ancienneté de douze à vingt ans (Cass soc. 27 fév 2013, n° 11-27.474) sans sanction disciplinaire amoindrit ou annule la gravité des propos injurieux. Pas de faute non plus « dans un milieu professionnel où la familiarité et la plaisanterie facile étaient coutumières » (Cass soc. 8 oct. 1992, n° 91-43.526), mais là, c'est au salarié de le prouver.

Mais bon, c'est juste pour donner le cadre, si jamais... Ça veut pas dire que c'est forcément une super bonne idée d'aller agonir son patron d'injures en brandissant la jurisprudence.

## Temps partiel bousculé

Pour les salarié-es à temps partiel, modifier la répartition du travail entre les jours de la semaine (ou les se-

maines du mois) doit être notifié sept jours avant. Ce délai de prévenance ne vaut qu'en cas de décision unila-

térale de l'employeur, pas si le ou la salarié-e a donné son accord exprès (Cass soc. 19 nov 2016, n° 15-19.40).

## Documents en justice

Les délégués du personnel peuvent consulter les documents nécessaires au décompte de la durée de travail, des repos compensateurs et de leur

prise effective (art. L 3171-2 du Code du travail). Et un syndicat de produire ces documents en justice (Cass. soc. 9 nov 2016, n° 15-10.203)

au titre du droit à la preuve même si la production de ces éléments porte atteinte à la vie personnelle des travailleurs.euses.



Si on se jette  
dehors  
avec le diable  
au corps,  
c'est qu'on refuse  
de vivre comme  
des morts



Y A PLEIN DE POGNON  
DANS LES POCHEs DU PATRON



## Differ un tract : manif ou pas?

En première instance et en appel, à Villefranche et à Lyon, les juges ont considéré qu'une diff de tracts (ici à un péage d'autoroute lors du mouvement contre la réforme des retraites en 2010) n'était pas une manif, donc pas soumise à déclaration préalable. Le militant CGT poursuivi a été relaxé les deux fois. Le parquet s'est acharné. Et la Cour de cass a donné sa définition d'une manif : « *un rassemblement, statique ou mobile, sur la voie publique, d'un groupe organisé de personnes aux fins d'exprimer collectivement et publiquement une opinion ou une volonté commune* ». Une première. Cette définition inclurait la diff de tracts, et la fait sanctionner si elle na pas de déclaration préalable en préfecture. Une cour d'appel saisie à nouveau, à Grenoble cette fois, a condamné le 22 novembre le militant à 500 euros d'amende avec sursis. Nouveau recours à venir devant la Cour de cass. ●

## Obligation de sécurité

Depuis le scandale de l'amiante, un employeur doit prendre toutes « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs », selon l'art L. 4121-1 du Code du travail. L'arrêt de la Cour de cass d'avant l'été (Cass soc 1er juin 2016, n°14-19.702) transforme l'obligation de résultat en obligation de moyen renforcée. Un ouvrier d'une boîte fabriquant des radiateurs a porté aux prud'hommes son cas sous l'intitulé harcèlement moral. Déclaré inapte à son poste d'agent de qualité par le médecin du travail, mais apte « à un poste similaire dans un environnement de travail différent », il a été licencié. L'entreprise avait pourtant ajouté dans le règlement intérieur une procédure d'alerte en cas de harcèlement moral, déclenché une enquête interne sur le conflit entre le salarié et son supérieur hiérarchique, une réunion de médiation avec le médecin du travail, le DRH et trois membres du CHSCT, en décidant d'une médiation de trois mois menée par le DRH entre les deux salariés en conflit. Nécessaire mais pas suffisant pour la Cour de cass. Manquaient des actions d'info et de formation dans le cadre d'une prévention du harcèlement.

## Marché perdu

Licenciement pour motif économique parce que la boîte a perdu un marché ? Abusif, sans cause réelle est sérieuse (Cass. soc, 9 nov 2016, n° 15-21.878).

## Accident pendant préavis

Un-e salarié-e dont le contrat de travail est rompu demeure dans les effectifs de l'entreprise jusqu'à la fin de son préavis. Supposons un accident pendant cette période. L'employeur qui aurait rayé ce-tte salarié-e des effectifs de la boîte pendant le préavis, le ou la privant de la couverture par l'assurance de prévoyance de l'entreprise, doit réparer intégralement le préjudice (Cass. soc. 10 nov 2016 n° 15-10.936).

## Convoc ? C'est non

Un-e salarié-e peut **refuser de se rendre à des convocations** à des entretiens exigés par son directeur, dans une période limitée, à son retour de congé maladie de longue durée et dans des conditions particulières de tension. Le licenciement sur ces motifs est abusif (Cass. soc. 10-11-2016 n° 15-16.416 F-D).



# Murs populaires : hommage aux tagueurs inconnus

Les éditions CNT-RP publient un recueil de tags du mouvement anti-loi travail.



Un livre de mémoire immédiate, édité en urgence, vendu aux profits des soutiens anti répression



Il n'y a pas de bonheurs trop minces pour qu'on ne veuille en garder mémoire. Fleuris au printemps du mouvement anti-loi travail, les tags ont couvert les murs. Partie prenante de ce mouvement, ils ont apporté une grande respiration, une source de joie sauvage à laquelle nous voulions que chacun puisse continuer à s'abreuver longtemps. Pour en garder souvenir, cette compilation subjective, non exhaustive, retient les plus représentatifs, imaginatifs, drôles, ravageurs.

Nous voulions que ce livre sorte rapidement pour répondre à l'urgence qu'impose l'État depuis les attentats et qui lui a servi à faire passer une loi dont le peuple ne voulait pas en réprimant furieusement la protestation. L'urgence qui couve dans ces tags est bien souvent comme un appel à l'action. C'est cette force, cette vie, que nous avons essayé de rassembler dans cet ouvrage.



Paris,  
soulève-toi  
avec rage et joie



Ces tags, vous avez pu en voir de nombreuses photos sur Internet. « Murs populaires » ne contient pas ces images, car en compilant ces slogans et ces messages, c'est leur caractère profondément littéraire qui marque. Une poésie brute de la contestation. Si souvent l'endroit où ils sont écrits fait sens, on peut très bien les comprendre sans. Parfois quelques explications sont utiles, une mise en perspective par rapport à la vie même du mouvement contre la loi El Khomri, ou au contexte politique du moment. S'il est encore familier, il faudra s'en souvenir pour bien comprendre d'où sortent ces cris sauvages. C'est ce à quoi cet ouvrage s'attache.

La culture autorisée méprisera ces tags, n'y verra pas la puissance poétique qui nous saute aux yeux, ne saisira pas leur charge de révolte. Elle ne peut en tirer bénéfice comme elle essaie de le faire avec toute forme d'expression et d'art marchand. En ce sens, l'émergence de ces tags est émancipatrice et doit permettre à celles et ceux qui luttent d'imaginer eux-mêmes ce que sont leurs modes d'expressions, leur vies. Ces tags prônent la reprise en main par chacun-e de ses décisions, son libre arbitre, et incitent au combat collectif contre ce qui nous détruit : le capitalisme et ses dérivés, patriarcat, conformisme, consumérisme. Parmi les cibles favorites des tagueurs, on trouve donc le travail, les banques, les forces de maintien de l'ordre, les partis politiques et tout ce qui oeuvre à maintenir à bout de bras une société dans laquelle ils ne peuvent plus croire. Avec humour et férocité toutes ces institutions sont démontées et dénoncées.

Sans pouvoir embrasser toute la diversité du mouvement, « Murs populaires » essaie d'en capter le souffle, l'émotion, pour que chacun puisse s'y abreuver, en gardant un peu l'odeur sur soi comme nous restait souvent sur un foulard, celle des lacrymos en fin de manif.

Et comme nous ne sommes pas – ou peut-être pas – les auteur-es de ces tags mais de simples passeurs, nous

**Pavé cherche flic**

avons souhaité qu'il soit dit en soutien de ceux et celles qui luttent. Les syndicats CNT ayant été particulièrement touchés par des jours de grève et la répression, des camarades attaqué-es par la police et la justice, les éditions proposent un don de dix livres afin de les revendre\* pour regarnir un peu leurs caisses de solidarité. ●

*Antonin Sabot, éditions CNT-RP*

\* Merci de les vendre, à minima, au tarif librairie de 10 € pour ne pas concurrencer les libraires qui nous soutiennent en proposant nos livres.

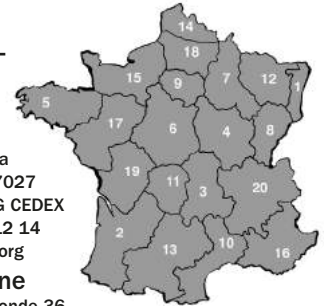
**Sous les casseurs,  
ta sœur**

Là où tu vis  
la CNT lutte

Vous trouverez sur le site Internet [www.cnt-f.org](http://www.cnt-f.org) toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.

### Bureau confédéral

5, place des charrons 57000 Metz  
06 52 17 93 54 mél : [cnt@cnt-f.org](mailto:cnt@cnt-f.org)



#### 1 Alsace

Union régionale CNT c/o Lucha y Fiesta  
BP 30017 67027 STRASBOURG CEDEX  
1 09 52 91 12 14  
[alsace@cnt-f.org](mailto:alsace@cnt-f.org)

#### 2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue Sanche-de-Pomiers, 33000 Bordeaux  
06 95 52 69 71  
[ul33@cnt-f.org](mailto:ul33@cnt-f.org)  
Syndicats régionaux PTT Aquitaine, BP 80099, 33704 Mérignac  
Culture Aquitaine 36, rue Sanche-de-pomiers, 33000 Bordeaux

#### 3 Auvergne

Union locale CNT  
Salle Poly, place Poly, 63100 Clermont-Ferrand

#### 4 Bourgogne

Syndicat intercorporatif CNT de Saône-et-Loire  
BP 3, 71290 Cuisery  
[interco71@cnt-f.org](mailto:interco71@cnt-f.org)  
06 01 22 17 94  
Syndicats CNT Nièvre  
BP 25, 58018 Nevers-Courlis

Syndicats CNT Dijon BP 392, 21011 Dijon

#### 5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT  
BP 30423, 35004 Rennes CEDEX  
06 34 98 30 72  
[bretagne@cnt-f.org](mailto:bretagne@cnt-f.org)

#### 6 Centre

259, rue de Bourgogne, 45000 Orléans  
[interco.45@cnt-f.org](mailto:interco.45@cnt-f.org)

#### 7 Champagne-Ardennes

Syndicats CNT Marne  
BP 90009, 51201 Épernay CEDEX

#### 8 Franche-Comté

Syndicats CNT Doubs c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon CEDEX  
[cnt-doubs@cnt-f.org](mailto:cnt-doubs@cnt-f.org)  
Syndicat intercorporatif CNT Jura BP 98, 39140 Bletterans cedex

#### 9 Île-de-France

Union régionale CNT  
33, rue des Vignoles, 75020 Paris  
01 43 72 95 34  
[br.rp@cnt-f.org](mailto:br.rp@cnt-f.org)

#### 10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT  
BP 90256, 6 rue d'Arnal  
30000 Nîmes  
[ur.lr@cnt-f.org](mailto:ur.lr@cnt-f.org)

#### 11 Limousin

Union locale Limou-sin  
6, rue de Gorre, 87000 Limoges,  
[cnt87@cnt-f.org](mailto:cnt87@cnt-f.org)

#### 12 Lorraine

Union régionale CNT  
[ur.lorraine@cnt-f.org](mailto:ur.lorraine@cnt-f.org)  
UD CNT Moselle  
5, place des Charrons, 57000 Metz  
[ud57@cnt-f.org](mailto:ud57@cnt-f.org)

#### 13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT  
18, av. de la Gloire, 31 500 Toulouse  
Tél 09 52 58 35 90

#### 14 Nord Pas-de-Calais

**Picardie**  
Union régionale CNT 32, rue d'Arras, 59000 Lille  
03 20 56 96 10  
[ur59-62@cnt-f.org](mailto:ur59-62@cnt-f.org)

#### 15 Normandie

Syndicats CNT Calvados BP 02, 14460 Colombelles  
Syndicats CNT Seine- Maritime BP 411, 76057 Le Havre CEDEX  
Syndicat CNT Eure  
[interco27@cnt-f.org](mailto:interco27@cnt-f.org)

#### 16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000 bâbords 61, rue Conso-lat 13001 Marseille

#### 17 Pays de la Loire

voir Bretagne

#### 18 Picardie

Voir avec Nord Pas-de-Calais

#### 19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT  
20, rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers  
05 49 88 34 08

#### 20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT  
44, rue Burdeau  
69001 Lyon

## D'un jolimôment à un autre

Soutenir la Cie Jolie Môme en allant voir ses spectacles !

La Compagnie Jolie Môme\* est une troupe de théâtre, qui fait aussi de la chanson avec un drapeau rouge, très présente dans les luttes, négociations Unédic, la loi travail, Nuit Debout, les retraites, etc., mais aussi sur des soutiens à des salarié-es en lutte ou victimes de la répression, Goodyear, Conti, Virgin, Areva...

Nous sommes deux membres de la troupe, Flô et Aurore, à être adhérentes au SIPMCS.

Et bien, figurez-vous que la répression démesurée qui est en cours avec ses 725 procès, poursuites et sanctions disciplinaires à l'encontre de mili-



tant-es, manifestant-es, syndicalistes, touche directement la troupe puisque Loïc et Cyril sont tous les deux mis en examen...

Nous avons lancé un appel : « Le Medef nous les brise » dont le SIPMCS est signataire : <http://cie-joliemome.org/?p=2245>

Petit rappel des faits : Suite à l'occupation du Medef par les intermittents, précaires, et Nuit Debout, le 6 juin dernier, Loïc s'est retrouvé placé en garde-à-vue (48 heures !), puis mis en examen pour coup et violence en réunion. Selon le directeur de la sécurité du Medef, Loïc l'aurait frappé. Pourtant c'est bien l'inverse qui s'est produit. Six mois plus tard, ce sont six autres camarades, dont Cyril, membre

de notre troupe, qui ont été convoqués au commissariat, puis placés en garde-à-vue, pour détérioration de biens en réunion (un rideau de fer...).

Le Medef nous poursuit, mais on ne se laissera pas faire. Et le meilleur moyen de nous soutenir, c'est de venir assister à nos spectacles dans notre théâtre, La Belle Étoile !, ou de venir nous voir quand nous passons dans d'autres villes. Toutes les infos : <http://cie-joliemome.org/?p=3473>

Nous espérons vous y accueillir nombreux ! A bientôt ! ●

Aurore et Flô, SIPMCS

\* [www.cie-joliemome.org/](http://www.cie-joliemome.org/)  
14 rue Saint-Just, 93200 Saint-Denis

## 33 ans en taule, libérable depuis 17

Contre l'acharnement, pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah.

Le 12 décembre dernier, la CNT a participé au rassemblement organisé pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah, initiative qui s'inscrivait dans le cadre de la journée pour la libération des détenus politiques.

Georges Ibrahim Abdallah entame sa 33ème année d'incarcération à Lannemezan. Militant progressiste libanais, il s'est engagé contre la colonisation de son pays, notamment par Israël et activement impliqué dans la solidarité avec la lutte du peuple palestinien. Libérable depuis 1999, il est actuellement le plus ancien prisonnier politique de France et d'Europe. Une cinquantaine de personnes était présente à Strasbourg Saint-Denis pour exprimer cette solidarité militante.

Le secrétariat international a alors rappelé : « À l'heure où en France on laisse s'ériger des stèles à la gloire des tueurs de l'OAS et de l'Algérie Française, le pouvoir maintient encore en prison

Georges Abdallah qui a lutté contre l'impérialisme et le colonialisme, américain et israélien, dont son pays, le Liban, était victime. Pendant la guerre du Liban où son pays était occupé par les armées sionistes appuyées par les USA, les mêmes qui avaient réduits la majorité du peuple palestinien à un statut de réfugié-es, exilé-es dans divers pays arabes, Georges Ibrahim Abdallah en solidarité avec ses frères palestiniens a trouvé légitime que le groupe politique auquel il appartenait attaque ses ennemis en-dehors des frontières libanaises. En même temps qu'il menait une lutte anti-impérialiste et anti-coloniale, il luttait aussi pour un projet de société révolutionnaire et égalitaire. Même si la CNT ne partage pas nécessairement toutes les orientations stratégiques et organisationnelles de Georges Abdallah, nous aspirons aux mêmes buts, un monde libéré de l'oppression de classe et de l'impérialisme.

Malgré les nombreuses décisions prises par la justice française allant dans le sens de sa libération, les divers gouver-

LIBERATION  
immédiate de Georges  
Ibrahim Abdallah

révolutionnaire, anti-impérialiste, égalitaire,  
milieu de la classe prolétarienne,  
qui se fait au jour le jour depuis 2002.



nements, tant de droite que de soi-disant gauche, ce militant est toujours maintenu en prison, sous pression du gouvernement américain. Il est temps que cela cesse. Pour la CNT, la campagne pour sa libération doit s'internationaliser : nous proposerons que les organisations syndicales avec lesquelles nous sommes en contact au niveau international prennent position en ce sens et interviennent auprès du gouvernement français. »

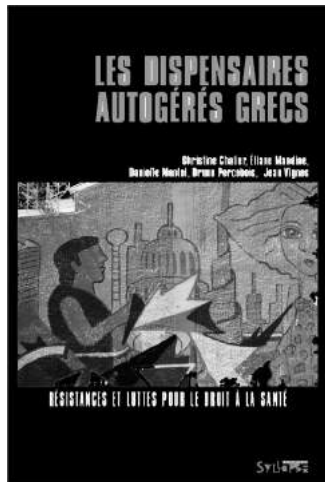
En détention, Georges Abdallah maintient son engagement politique. Il a par exemple adhéré à la plateforme du 19 juin 1999 qui a réuni une centaine de prisonniers se revendiquant « révolutionnaires, communistes, anarchistes, antifascistes et anti-impérialistes ». ●

Secrétariat international de la CNT





## Grèce : la santé à la base



**Les dispensaires autogérés grecs : résistances et luttes pour le droit à la santé.**

Collectif\*,  
Syllepse, 157p, 8 €.

**F**ace à l'austérité mortifère, les grecs s'organisent pour défendre le droit à la santé.

Cet essai est le fruit d'observations réalisées en Grèce par les membres du collectif Solidarité France-Grèce pour la santé (SFGS qui a visité des dispensaires autogérés de l'Attique (où se trouvent 40% de la cinquantaine des dispensaires du pays), des hôpitaux de Sotiria, de Geniko, ou l'hôpital psychiatrique de Dafni où les travailleurs sont en lutte permanente contre la casse du système de santé.

Lessivée par les mémorandums imposés par l'Union européenne, la Grèce est ravagée par une crise sanitaire sans précédent. En plus du chômage de masse, les coupures budgétaires réalisées par les différents gouvernements dans les politiques sociales et sanitaires (entre autres) ont impacté toutes les couches de la population. Aujourd'hui, 30 à 40% des Grec-ques sont exclus du système de santé qui est lui-même pratiquement en ruine. Le constat est digne d'un pays en crise humanitaire : explosion des maladies psychiatriques et du taux de suicide, sous-alimentation des enfants, augmentation du taux de personnes atteintes du VIH, résurgence significative du paludisme et de la tuberculose. Si on en doutait encore, l'austérité tue.



Les pharmacies et les dispensaires sociaux solidaires sont la réponse militante de la population grecque face au désengagement de l'État sur la santé. Les consultations et l'obtention de médicaments y sont gratuits pour les Grec-ques comme pour les réfugié-es. Les professionnels de santé (qui ont souvent perdu leur poste à cause des coupures budgétaires) y interviennent bénévolement. Un des principes clés du fonctionnement de ces dispensaires, c'est indépendance complète vis-à-vis des acteurs publics, privés ou politiques.

La défiance vis-à-vis du politique (Syriza inclus) est totale. Les acteurs des dispensaires ne comptent que sur l'auto-organisation et la culture de la solidarité, loin de l'action humanitaire des ONG, ou de la charité de l'Église orthodoxe. Dégagée de la relation marchande, la relation soignant-soigné se base sur

des échanges égaux, enrichie d'un débat sur les enjeux de société et la formation d'un esprit critique du patient, qui peut participer tant à l'organisation qu'au fonctionnement du dispensaire. Le lieu de soin devient ainsi lieu d'émancipation. Femmes et réfugié-es y voient un cadre favorable pour s'exprimer librement et agir sur un pied d'égalité par rapport au reste du groupe.

Ces dispensaires participent à la réorganisation sociale du pays par la base. S'il n'y a pas de réelle volonté de remplacer l'État, perçu par les militants comme la seule structure pouvant garantir un droit universel à la santé, la crise sanitaire actuelle du pays les poussent à ne plus lui abandonner l'organisation des services publics. Cette réappropriation collective des conditions d'existence et de santé nous questionne sur la situation du système français, attaqué de toutes parts par l'idéologie marchande et nous donne des pistes d'actions pour faire de la santé un bien commun. ●

*Guillaume,  
Syndicat des Travailleurs Territoriaux 59*

\* Christine Chaliar, Eliane Mandine, Danielle Montel, Bruno Percebois, Jean Vignes.

## Espagne

### Compte rendu de la Conférence à Bilbao pour la refondation de l'A.I.T. les 26/27 novembre 2016

C'est à 10h le samedi 26 novembre au local de Barakaldo, ville de 100 000 habitants de la banlieue de Bilbao qu'a eu lieu cette rencontre appelée par la CNT-E, l'USI, et la FAU. La CNT-E a choisi d'entamer un processus pour reconstruire l'Association Internationale des Travailleurs (A.I.T.) à la suite de leur congrès de Saragosse en décembre 2015, la structure existante et portant ce nom étant sclérosée.



De nombreuses organisations avaient répondu à cet appel : IWW (Allemagne, Canada, USA- en tout 4 délégués-ées), USI AIT (3 délégués-ées), CNT-GAP/Bordeaux (4 délégués), IP de Pologne (2 délégués-ées), FAU d'Allemagne (2 délégués-ées), CNT Esp, ESE (2 délégués) pour le Grèce. La FORA (Argentine) et Rocinante (Grèce) ont participé aux échanges le premier jour par Skype. Des camarades du Paraguay ont envoyé un message. Deux délégués représentaient la CNT-F, envoyés en qua-

lité d'observateurs afin de saisir les caractéristiques de cette démarche qui crée une situation nouvelle sur le plan des relations internationales entre les organisations syndicalistes révolutionnaires et anarcho-syndicalistes.

Les échanges ont permis de tracer un panorama des forces existantes, de situer les implantations géographiques et professionnelles des uns et des autres. Développement régulier en Allemagne de la Fau depuis 2006, évolution de l'implantation des IWW au Royaume-Uni, ren-

forcement d'IP de Pologne dont la plus grosse section est chez Amazon, organisation avec laquelle nous travaillons au sein de la coordination Red and Black. Pour la Grèce, nos camarades de l'ESE ont évoqué leur structuration et leur mobilisation en particulier dans le combat contre le travail dominical dans les commerces. L'organisation Rocinante a présenté son activité en direction des réfugiés-ées qui arrivent en Grèce. L'USI-AIT a souligné le besoin de campagnes internationales communes et la nécessité d'échanges. En





Espagne, la CNT se renforce par une implantation plus significative dans les entreprises, dans le secteur de la métallurgie, de la construction, du bâtiment ou de l'Éducation et par la participation active à des grèves ou aux luttes contre des cas de répression anti-syndicale. Le témoignage de la FORA a fourni des indications sur la réalité sociale dans ce pays tout comme la contribution, lue à la tribune, de l'organisation Sociedad de Trabajadores du Paraguay.

Pour la France nous avons abordé les éléments de notre développement actuel, notre participation à la Coopération Red and Black et aux autres réseaux internationaux, tandis que les délégués de la CNT/Gap ont présenté leurs sections locales en soulignant leur intérêt pour un travail commun, des échanges, sans dogmatisme.

Le débat a permis de comprendre les motivations des organisations qui portent ce processus de refondation comme l'a expliqué le délégué de la CNT-E : la suspension de la FAU a pour eux été l'élément déclencheur. Ainsi le congrès de la CNT-E a donné cette orientation en

faveur d'une refondation en dehors de l'AIT. La FAU a exprimé le souhait de constituer une internationale avec des sections réelles et non fantomatiques, en partant des luttes sur le terrain et non de préalables idéologiques ou théoriques.

La rencontre de Bilbao fixe donc une perspective, le lancement d'une démarche dans laquelle de nombreuses problématiques demeurent ouvertes : rythme de construction, types de fonctionnement interne d'une nouvelle internationale, respect des tactiques locales. La prochaine étape aura lieu au cours du premier semestre 2017, à Franfort. La CNT-F entend poursuivre la réflexion sur cette initiative tout en maintenant ses implications en cours dans les différents regroupements, réseaux et coordinations internationalistes auxquels elle participe.

■ **En marge de la rencontre de Bilbao : la manifestation du 25 novembre contre les violences faites aux femmes.**

Le 25 novembre, la délégation

de la CNT-F arrivée à Bilbao a tout d'abord rencontré la CGT-E de Bilbao avec d'autres syndicats comme IP (Pologne), l'ESE (Grèce), membres de la coordination Red and Black. À l'ordre du jour de cette rencontre des échanges sur la situation en Espagne et l'activité de la CGT-E.

Puis les participant-e-s ont rejoint la manifestation nocturne organisée le 25 novembre contre les violences faites aux femmes. C'est une foule compacte qui a défilé dans les rues de Bilbao avant de se rendre devant la mairie où des prises de paroles se sont succédées. Un hommage a été rendu à des femmes qui, dans l'hôtellerie, avait mené une grève particulièrement combative. Fait notable, qui a nous a changé de l'encadrement policier des manifestations parisiennes, les forces de l'ordre étaient, ce soir-là, quasiment absentes. « Une exception » nous a confié un manifestant du coin. Pas de quoi se rassurer : l'Europe policière est bien partout une réalité. ●

*Raphaël pour le Secrétariat international de la CNT*



## Rojava



## Le Rojava et sa population ont besoin de vous, faites un don !

Cet appel est issu de la représentation du Rojava en France (voir le contrat social du Rojava sur <http://www.rojavafrance.fr/contrat-social>).

**P**our faire face à l'urgence et la tragédie humanitaire dans laquelle notre population est plongée en raison de la guerre et du blocus contre le Rojava.

Pour faire face à l'afflux continu des réfugiés de toutes origines fuyant toutes les persécutions en Syrie mais aussi en Irak.

Pour continuer de résister et de lutter contre Daech et les autres groupes terroristes.

Pour faire face à l'hostilité des puissances régionales.

Pour continuer, malgré la guerre et ses tourments, l'expérience sociale et politique d'une société auto-administrée démocratique, libre, laïque, écologiste et juste, où tous les individus bénéficient des mêmes droits (quels que soient leur ethnie, leur religion, leurs croyances, leur sexe, leur genre).

Pour tout cela, la population auto-administrée du Rojava a besoin de votre soutien. Nous manquons de tout et aucune ONG n'officialise au Rojava.

Nous sommes fragiles et pourtant nous sommes sur tous les fronts. Le Rojava représente aussi une expérience sociale et politique rare aujourd'hui : nous soutenir c'est en-

### Faire un don

Vous pouvez effectuer un don de différentes manières :

- Pour un don par chèque : envoyez votre chèque à l'ordre de « Représentation du Rojava en France » à l'adresse suivante : Représentation du Rojava en France, 48 bis rue de Rivoli, 75004 Paris.

- Pour un don par virement : voici les coordonnées bancaires de la Représentation du Rojava en France :

Titulaire du compte : REPRÉSENTATION DU ROJAVA EN FRANCE  
Domiciliation : CREDITCOOP  
GARE DE L'EST

RIB : 42559 - 00003 - 41020041505 - 08

IBAN : FR76 - 4255 - 9000 - 0341 - 0200 - 4150 - 508

BIC : CCOPFRPPXXX

Indiquez votre nom dans le libellé du virement et communiquez-nous vos coordonnées postales par courriel à [dons@rojavafrance.fr](mailto:dons@rojavafrance.fr) (ces informations sont indispensables pour l'édition de votre reçu fiscal).

maintenir une lueur d'espoir progressive et émancipatrice, en Syrie et au Moyen-Orient, mais aussi partout dans le monde.

Sous la responsabilité de la Représentation du Rojava en France,

mandataire de l'Auto-administration démocratique du Rojava, les fonds collectés ne serviront qu'à la population, au plus près de l'urgence et des besoins : achat de médicaments et de matériels médicaux ; approvisionnement alimentaire de base ; déménagement de nos territoires ; protection et éducation de nos enfants (dont nos orphelins) ; reconstruction des villages et des villes, comme Kobané, ravagés par la guerre contre Daech ; accueil des réfugiés, etc.

Remarque : nous savons qu'existent, notamment sur les réseaux sociaux, des appels aux dons évoquant le « Rojava ». Sans préjuger de la sincérité ni de la probité de leurs organisateurs, nous tenons à signaler qu'aucun de ces appels n'est en rapport avec l'Auto-administration démocratique du Rojava, seul représentant légitime de la population du Rojava. Nous tenons à signaler que la Représentation du Rojava en France n'a aucune information ni aucune prise sur la destination des fonds collectés via ces appels. ●

• Pour un don en ligne : [www.lepotcommun.fr/pot/f0bjqcio](http://www.lepotcommun.fr/pot/f0bjqcio)  
Remarque : pour information, si vous choisissez ce moyen de donner, sachez que vos dons sont amputés de 2,9% (frais pour le site).





## Iran

## Grèves, manifestations et répression anti-syndicale en Iran

La répression anti-syndicale ne cesse pas en Iran malgré l'arrivée au pouvoir d'un soi-disant modéré, Hassan Rohani. Que ce soit dans l'enseignement, dans les transports ou dans l'automobile, toute tentative de créer des organisations syndicales indépendantes du pouvoir conduit inmanquablement à la prison, et parfois à la mort.

### Le syndicat des chauffeurs de bus en action dans Téhéran

Après l'emprisonnement d'Esmail Abdi, du syndicat des enseignants, nous venons d'apprendre l'attaque dont ont été victimes les travailleurs des bus de Téhéran et leurs représentants syndicaux.

Le dimanche 4 décembre, les travailleurs affiliés au syndicat « Vahed », de la compagnie des bus de Téhéran ont tenté de manifester pour demander les arriérés de salaires qui leur étaient dus, mais aussi contre les refus d'aides au logement, et d'accès aux logements sociaux, promis par le maire de Téhéran, Mohammad Bagher Ghalibaf. La police anti émeutes les a chargés en faisant de nombreux blessés. Vahid Fereydoni, Alireza Tavasoli, Amir Takhiri, Atta Babakhani, Mohammad Ali Aslaghi et Amir Abbas Hosseini membres actifs du syndicat ont été arrêtés. Quand on sait que le secrétaire général du syndicat Ebrahim Madadi, le trésorier Rezza Shahabi ainsi que le fondateur et porte-parole Davood Razavi sont déjà en prison pour de nombreuses années, l'inquiétude sur leur sort est plus que légitime. Malgré cela, la protestation s'est amplifiée et a continué le lendemain. Les chauffeurs ont réalisé une opération escargot en roulant à 30 kilomètres à l'heure avec leurs phares allumés comme le leur avait demandé le syndicat. La direction a réagi avec des menaces de licenciements et de poursuites judiciaires.

### Le trop lointain écho des luttes iraniennes

Trois autres syndicalistes de l'usine automobile Pars Khodro viennent à leur tour d'être arrêtés. Cette entreprise contrôlée par le gouvernement est une joint-venture du groupe Nissan Renault qui produit les Renault sous licence iranienne. Parmi les trois arrêtés, un seul a

été maintenu en détention, le délégué du syndicat libre, Davood Rafiei. Les deux autres ont été relâchés sous caution mais seront convoqués ultérieurement devant un tribunal.

Ce ne sont que quelques témoignages du courage de ces camarades qui tentent au quotidien d'implanter un syndicalisme de lutte de classe et progressiste au sein de la société iranienne malgré la terrible répression de la dictature des mollahs. Même si leur lutte a souvent peu d'écho en Europe il est important de ne pas les oublier et de faire en sorte que le maximum de solidarité leur soit apporté. Surtout quand ils subissent cette répression au sein de groupes industriels d'origine française dans lesquels il est possible d'informer les travailleurs du sort de leurs camarades en Iran. C'est malheureusement peu de chose mais il est important que Renault Nissan assume ses responsabilités. ●

Secrétariat international de la CNT



Téhéran, lundi 5 décembre, chauffeurs de bus blessés après la manifestation de la veille et de nouveau dans la rue.

Depuis de nombreuses années, la CNT travaille en solidarité avec des structures syndicales et associatives se revendiquant de la lutte des classes et de l'émancipation. Cette solidarité est prise en charge par le Secrétariat International, composé d'adhérents de toute la confédération et représenté par des mandaté-e-s, désignés par le congrès confédéral tous les deux ans.

Le développement des relations internationales reste d'abord un travail de base, mené par les syndicats et les militants eux/elles-mêmes. Le Secrétariat International apporte les conditions nécessaires pour que ces relations puissent se renforcer ; il ne s'agit en aucun cas de définir une tendance politique quelconque, mais de devenir l'expression de la solidarité internationale de tous les syndicats de la CNT.

### SOLIDARITE INTERNATIONALE

La solidarité internationale telle qu'envisagée par la CNT ne prend pas la forme d'un soutien de type « humanitaire » : nous sollicitons autant nos contacts dans les luttes syndicales que nous menons qu'ils le font pour leurs propres luttes.

Cette solidarité passe également par une veille permanente des événements liés aux droits sociaux des travailleurs-euses et à la qualité de vie de chacun dans les pays dans lesquels nous avons des partenaires.

### FORMES D'ACTIONS

- \* Signature de textes collectifs engageant la solidarité envers l'organisation demandeuse
- \* Rassemblements de solidarité
- \* Rencontres formelles avec ces organisations ou collectifs, en France ou ailleurs, afin de nouer des contacts et de nous former mutuellement
- \* Association au projet général d'une organisation ou association
- \* Missions sur le terrain pour établir de nouveaux contacts, maintenir les anciens, connaître la réalité du terrain, apporter notre soutien et nous former sur d'autres formes de lutte
- \* Rencontres de branches. Lorsque nous recevons ou envoyons une demande de solidarité, nous nous efforçons de mettre en contact les branches d'industrie équivalentes (éducation, santé, BTP etc.).

### COMPOSITION DU S.I.

Le Secrétariat International est divisé en groupes de travail (ou GT) recouvrant des régions plus ou moins étendues du globe : Palestine, Afrique, Amériques, Océanie & Europe. Pour visualiser ce travail, vous pouvez consulter le site du Secrétariat International <http://www.cnt-f.org/international>

# Les partageux de verdure

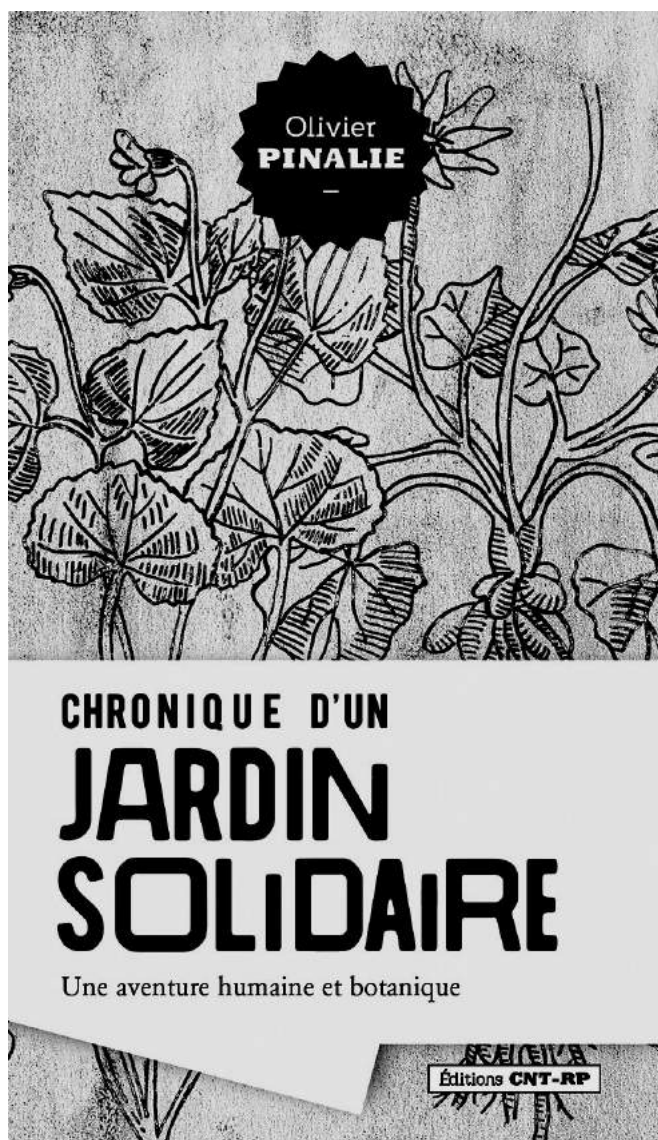
**Chronique d'un jardin solidaire. Une aventure humaine et botanique**  
Olivier Pinalie,

Olivier Pinalie est artiste autodidacte, peintre et graveur. En 2000, il crée le Jardin solidaire dans le XXe arrondissement de Paris. Les éditions CNT-RP en publient l'histoire humaine et végétale, racontée par ce jardinier artiste qui l'a occupé cinq ans. Entretien.

■ **Comment t'es venue l'idée d'investir une friche inculte pour en faire un jardin ?**

Olivier Pinalie : Je travaillais à l'atelier, en commençant à éprouver une certaine solitude. Je vivais avec une femme historienne des jardins et en avait donc visité beaucoup à travers toute la France. À force d'en visiter et avec l'envie de sortir, l'idée m'est venue tout simplement, de rencontrer des gens.

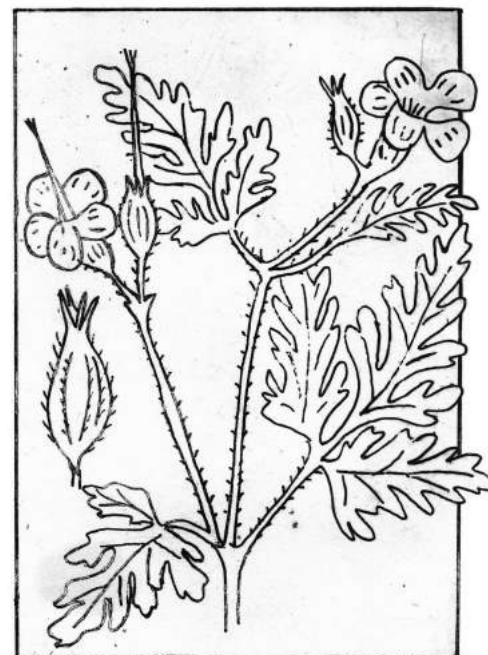
Je voulais le faire à Paris et que ça soit un jardin de quartier. J'ai cherché dans mon quartier un terrain



vague inoccupé, et j'en ai trouvé un super, impasse Satan. Il reliant la rue des Vignoles à la rue des Haies.

■ **Les enfants du quartier t'appellent « Le jardinier » : tu es à l'initiative, mais en fait, tout le monde peut participer.**

Contrairement à certains jardins



*Geranium robertianum* L., 1753  
Pl. II. Herbe à Robert

partagés où chacun a sa petite parcelle très séparée, celui-là est très grand, 3000 m2, donc chacun pouvait planter ce qu'il voulait, où il voulait. On se concertait bien sûr, mais chacun était libre de participer à sa façon. Ça permettait de ne pas établir de règles trop strictes, que chacun y soit comme il l'entendait et ça donnait une grande liberté à l'ensemble.

Il y a des gens qui sont venus planter des choses, que je croisais, mais que je ne connaissais pas forcément. Certains sont venus presque tous les jours, d'autres une seule fois, ou une dizaine de fois. Chacun à son rythme. Je découvrais des choses en





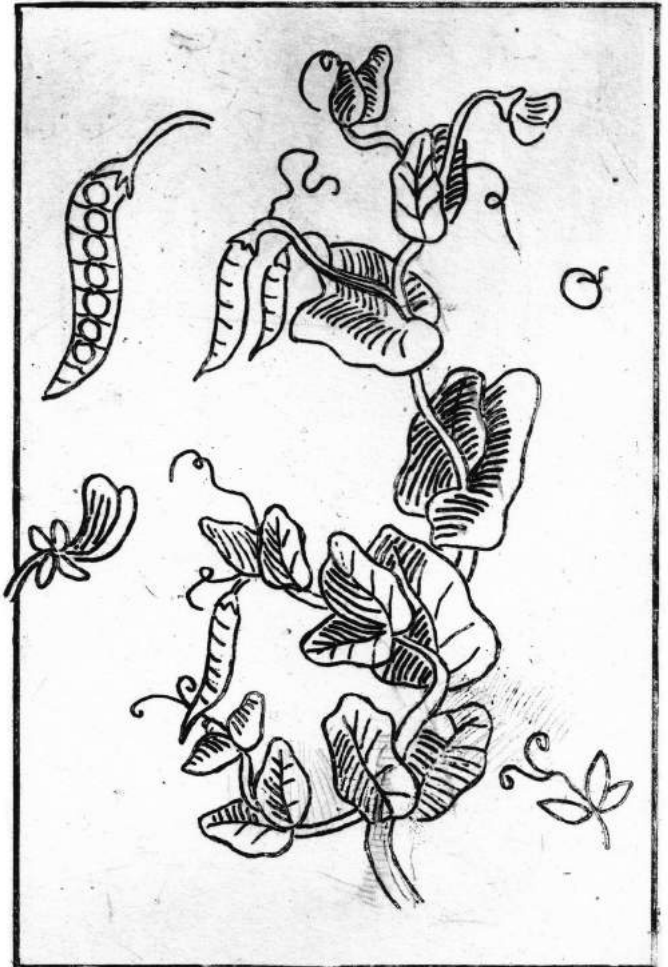
*Buddleja intermedia* CARRIÈRE, 1873

Pl. I. Buddleia intermédiaire

y allant parfois. Ça faisait partie du côté sympa.

### ■ Le lieu a permis la rencontre de gens différents ?

Oui, il y avait les gens du quartier, des enfants africains, des ados maghrébins. Les mamans africaines ont fini par venir, et même des gens qui venaient de partout dans Paris, les soirs de fête ou de projection. Et de différentes classes sociales, un public tout à fait mélangé. Et là-dedans, c'était extraordinaire, car il n'y a jamais eu de tensions. Les gens se rencontraient autour du jardin. C'était une vraie respiration pour le quartier. Y a même des flics qui sont venus nous dire que ça avait un ef-



*Pisum sativum* L., 1753

Pl. III. Pois rond {Petit pois}

fet sur la « pacification » du quartier. C'est quand même incroyable qu'ils se déplacent pour nous dire ça !

### ■ Pourquoi et comment ça c'est terminé ?

En signant la convention avec la mairie de Paris, une sorte de compte à rebours s'est déclenché car ils voulaient construire un gymnase et quelques logements. On a fait une pétition pour garder ce jardin, le seul du XXe. Trois mille personnes ont signé, mais le maire n'a rien voulu entendre. En 2005, il est venu poser la première pierre et faire un discours. C'était la première fois qu'il venait là. Il a fait tout un discours sur la mixité sociale. Et en fait

de mixité sociale, aujourd'hui il y a un gymnase mais plus de lieu où les gens peuvent se rencontrer, jardiner, voir des films, vivre ensemble. ●

\* dont huit planches agronomiques gravées par Olivier Pinalie, et le plan du jardin illustré par Eric Arbez, imprimé séparément en format triptyque.

**CNT**  
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL  
Bureau confédéral  
5, place des charrons - 57000 Metz  
06 52 17 93 54  
www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org  
COMBAT SYNDICALISTE  
CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris  
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

# Démos et plèbe au ban d'essai

Dans cet essai, le politologue Dupuis-Déri propose une réflexion sur la démocratie directe, l'horizontalisme en politique et l'autogestion anarchiste. Il y relève à la fois les arguments de ses adversaires, mais également les expériences historiques et contemporaines qui s'en inspirent.

Pour l'auteur, le concept d'agoraphobie incarne la peur, la haine ou le mépris du peuple assemblé, quand l'agoraphilie désigne l'amour, l'empathie et la solidarité envers ce peuple assemblé. Sa réflexion interroge la notion imprécise de « peuple » qu'il clarifie en évoquant diversement les peuple mythique, le peuple juridique, le peuple identité, le peuple social et le peuple politique. C'est à ce dernier, sujet en lutte, que Dupuis-Déri applique ces concepts d'agoraphobie et d'agoraphilie. Ce peuple politique est lui-même désigné comme démos qui renvoie au peuple assemblé pour débattre et délibérer, et comme plèbe qui renvoie plutôt au peuple en action qui peut perturber voir révolutionner.



**La peur du peuple : agoraphobie et agoraphilie politique**, Francis Dupuis-Déri, Lux éditions; 464 pages, 22 €

## ■ Amis et ennemis du peuple

L'agoraphobie a débuté très tôt en Occident avec Socrate et Platon qui ne se rendaient pas à l'assemblée athénienne car ils considéraient comme une perte de temps de discuter avec le peuple. Pour les agoraphobes politiques, le peuple n'a pas les qualités nécessaires pour gouverner : trop irrationnel, trop enclin à la démagogie, divisé en faction contre le bien commun. Dupuy-Déri réfute facilement tout ces arguments dans une sorte de gymnastique rhétorique en retournant les reproches adressés au peuple contre les gouvernants. Il évoque l'irrationalité des élites politiques, leurs propres démagogues, la défense de leurs intérêts. D'autres types d'arguments agoraphobes portent sur les effets de la démocratie directe plutôt que sur ses fondements en évoquant ses prétendus effets désastreux dans le domaine de la guerre, de l'économie, de la culture, et de la justice. Là encore, l'auteur réplique aisément en évoquant les catastrophes historiques, impulsées par les décisions des élites politiques, comme l'esclavagisme, le colonialisme et le patriarcat afin de démontrer l'indigence des arguments en faveur du verticalisme politique.

## ■ Scrutin contre démocratie

La modernité occidentale a institué le contrat social pour le peuple afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, ce qui va entraîner la création de l'État qui détiendra le monopole de la violence. Selon les agoraphobes, la Nation consacrée par un État compte trop d'individus dispersés pour pouvoir s'assembler. Ils affirment que les régimes électoraux, républicains ou libéraux, apportent une solution de remplacement à la démocratie directe.

De leur côté, les partis politiques nationalistes critiquent l'élite politique en s'adressant uniquement au peuple ethnique et en se présentant comme les protecteurs du « vrai peuple » mais contrairement aux discours des agoraphiles, ces partis briguent également le pouvoir. D'autre part, les partis progressistes de la social-démocratie, issus de l'alliance entre le social et le politique favorisent toujours le devoir de se mettre au service du parti et de son leader par rapport aux mouvements sociaux contestataires. Les universitaires et intellectuels, tel Frédéric Lordon et Chantal Mouffe, qui prétendent que le peuple est la source souveraine des gouvernements, omettent de dire que les partis réformistes auxquels ils voudraient que les anarchistes se rallient ont encouragé le néolibéralisme et le capitalisme en participant à l'État qui le protège et l'encourage. D'ailleurs, la multiplication d'initiatives de participation citoyenne comme les budgets participatifs ou les référendums d'initiative populaire constituent bien moins des avancées en faveur de la démocratie directe que des tentatives de pacification du peuple pour mieux le contrôler, en lui permettant de s'exprimer par des canaux institutionnels.

## ■ Représentation ou autogestion

Pour les agoraphiles, la représentation entraîne des effets de domination, puisque le corps représenté est soumis à la volonté et aux normes que lui impose son représentant. De plus, le principe électoral favorise toujours l'élite socio-économique car le choix se porte sur les candidats les plus en vus ou les plus connus. Enfin, le fameux mythe de la filiation entre la démocratie athénienne et la démocratie représentative moderne est une invention mensongère.



On pense  
donc  
on ne vous suit  
plus



gère car ce sont les monarques qui ont institué les parlements représentatifs. Pour eux, le peuple n'existe vraiment que lorsqu'il se rassemble pour tenir une assemblée ou manifester pour exprimer une volonté politique. D'ailleurs, les décisions prises dans une assemblée délibérative ont plus de chance de satisfaire le plus grand nombre et la participation à des délibérations forme les individus à plus de tolérance et à l'autoréflexion.

Dans le domaine économique, les agoraphobes argumentent en faveur de la nécessité du patronat. Pour eux, les individu-es ont besoin d'être stimulé-es et les simples salarié-es ne sont pas suffisamment rationnel-les, ils/elles sont manipulables et ne pensent qu'à leurs intérêts individuels immédiats. De leur côté, les agoraphiles vantent les vertus de l'autogestion et déplorent la domination et la hiérarchie au travail. Ce mode d'organisation repose sur trois principes : l'ancrage territorial et économique, l'appropriation du lieu de travail et des moyens de production et la participation de tout-es aux tâches décisionnelles. L'autogestion peut également se généraliser à tous les domaines de la vie humaine comme l'ont suggéré Guy Debord et Henri Lefebvre.

### ■ Assemblée ou émeute

L'auteur analyse ensuite les tensions qui peuvent exister entre démos et plèbe au sein des agoraphiles, c'est-à-dire entre les assembléistes et les insurrectionalistes. Les uns reprochant un spontanéisme violent et les autres un procéduralisme immobiliste. Souvent les assembléistes reprochent aux émeutiers de ne pas s'attaquer aux bonnes cibles avec des moyens légitimes. De leur côté les insurrectionalistes critiquent les assembléistes et le peuple délibérant comme étant dénué de raison politique et manipulé par de beaux parleurs.

La dernière partie de l'essai étudie les modalités actuelles de l'exercice de la démocratie directe. L'agoraphilie postule que, plus la communauté est égalitaire, plus la délibération est facile et libre. Or, dans la mesure où les sociétés sont marquées par des inégalités, les dominé-es préfèrent parfois s'assembler en non mixité. De la

même manière, la pratique de la prise de décision au consensus plutôt qu'à la majorité empêche qu'une minorité soit dominée. Enfin, contrairement à la représentation qui accorde toute la liberté aux délégué-es, la pratique du mandat impératif contraint les individu-es mandaté-es à se contenter de porter le message ou la volonté de l'assemblée qui les ont mandaté-e.

En conclusion, l'auteur observe aujourd'hui une certaine tendance à redéfinir la notion de révolution, qui ne désignerait plus le renversement de système de domination économique et politique mais un processus plus diffus ou une expérimentation ponctuelle qui transforme un individu à la fois. Ce renoncement à espérer un renversement du système est symptomatique de la faiblesse du mouvement révolutionnaire aujourd'hui. Pour lui, la meilleure définition de la révolution devrait englober la prise en compte du système globale, le système institutionnel et les individus. Cependant, malgré ces turbulences, l'agoraphilie est une force active qui suscite l'espoir car elle seule peut concilier nos émotions, notre volonté de liberté, d'égalité, de diversité et de solidarité. ●

Thierry, CNTESA

### LA CNT C'EST QUOI ?

**UN SYNDICAT !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts. **DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !





# 2017!

## ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE



Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de  30 € (soutien),  22 € (standard), à partir du numéro :  
 Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM ..... PRÉNOM ..... ADRESSE .....

PROFESSION ..... MAIL .....

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste c/o CNT* – 33, rue des Vignoles – 75020 Paris.

**ABONNEMENT  
GRATUIT**



Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.